

PROCÈS-VERBAL DE CLASSEMENT DE RÉACTION AU FEU D'UN MATÉRIAU

Selon l'arrêté du 21 novembre 2002 relatif à la réaction au feu des produits de construction et d'aménagement
Laboratoire pilote agréé du Ministère de l'Intérieur (arrêté du 05/02/59, modifié)

N°RA07-0372

Valable 5 ans à compter du 20 septembre 2007

Matériau présenté par : ELITIS SA
2 bis rue Jean Rodier
31400 TOULOUSE
FRANCE

Marque commerciale : VP 620 - SOIE - SOIE VEGETALE

Description sommaire :
Revêtement mural vinylique uni essayé en pose collée sur support M0 non isolant et sur plaque de plâtre à faces cartonnées M1.
Revêtement constitué d'une enduction à base de polychlorure de vinyle, ignifugée et d'une couche d'encre d'impression sur support papier non tissé.
Masse surfacique nominale : 300 g/m².
Coloris : divers.

Nature de l'essai : Essai par rayonnement

**CLASSEMENTS
en pose collée :**

- Sur tout support M0 non isolant	M1
- Sur plaque de plâtre cartonnée M1	M2
- Sur panneau M1 de particules de bois	non déterminé

Durabilité du classement (Annexe 2 – Paragraphe 5) : Non limitée a priori.
compte tenu des critères résultant des essais décrits dans le rapport d'essais N° RA07-0372 annexé.

Ce procès verbal atteste uniquement des caractéristiques de l'échantillon soumis aux essais et ne préjuge pas des caractéristiques de produits similaires. Il ne constitue donc pas une certification de produits au sens de l'article L 115-27 du code de la consommation et de la loi du 3 juin 1994.

Champs-sur-Marne, le 20 septembre 2007

Le Responsable de l'activité
Réaction au Feu



Martial BONHOMME

Sont seules autorisées les reproductions intégrales du présent procès-verbal de classement ou de l'ensemble procès-verbal de classement et rapport d'essais annexé.

CENTRE SCIENTIFIQUE ET TECHNIQUE DU BATIMENT

SIÈGE SOCIAL > 84 AVENUE JEAN JAURÈS | CHAMPS-SUR-MARNE | 77447 MARNE-LA-VALLÉE CEDEX 2

TÉL. (33) 01 64 68 84 12 | FAX. (33) 01 64 68 84 79 | www.cstb.fr

MARNE-LA-VALLÉE | PARIS | GRENOBLE | NANTES | SOPHIA-ANTIPOLIS